



FORMULAIRE DE CONTINUITÉ DE TRAVAIL SATISFAISANT EN FRX

Pour le renouvellement de la certification FRX

Les demandeurs de renouvellement d'opérateur analyseurs à fluorescence rayons X (FRX) doivent soumettre ce formulaire comme preuve documentaire d'avoir exercé une activité continue de travail satisfaisant en FRX. Les activités de travail doivent être attestées par un répondant qui est certifié en FRX ou en END de l'OCEND de RNCAN, ou par l'employeur / superviseur. Veuillez soumettre le formulaire dûment rempli et signé à l'Organisme de certification national en essais non destructifs (OCEND) de Ressources naturelles Canada, accompagné du formulaire « 8.2.1-014 Formulaire de demande Certification, renouvellement et recertification d'opérateur d'analyseurs à fluorescence rayons X (FRX) » et tous les autres éléments nécessaires.

Les opérateurs d'analyseurs à FRX certifiés doivent renouveler leur certification avant la fin de leur première période de validité (d'un an ou de cinq ans à compter de la date de la certification initiale) et avant la fin de leur période de validité de cinq ans après la recertification. Le renouvellement de votre certification en FRX prolonge sa période de validité de cinq (5) ans.

Exigences en matière d'activités de travail :

Le demandeur de renouvellement doit avoir exercé une activité continue de travail en FRX d'une façon satisfaisante sans interruption significative durant la plus récente période de validité.

Voici des exemples d'activités de travail en FRX acceptables :

- Travaux d'évaluation ou d'essai non destructif de FRX;
- Fournir des cours, des séminaires, des ateliers ou des présentations liées à FRX qui peuvent être disponibles aux établissements académique, les centres de formation END ou travail comme représentative d'un fabricant de périphériques FRX.

Une interruption significative des activités de travail se définit comme une absence ou un changement d'activité qui empêche la personne qualifiée de pratiquer les fonctions correspondant au niveau de FRX dans pour:

- Une période consécutive de plus de 365 jours;
- Deux périodes ou plus pour un temps total de plus de deux ans.

Les demandeurs dont les activités ont subi une interruption significative ou qui n'ont pas renouvelé leur certification plus de 365 jours après la date d'expiration ne pourront pas renouveler leur certification et devront obtenir une recertification.

Attestations et signatures:

Demandeur: En signant le présent formulaire, j'atteste que j'ai maintenu une activité continue de travail en FRX d'une façon satisfaisante (comme mentionné ci-haut) et n'ai pas subi une interruption significative au cours de ma plus récente période de validité.

Nom du demandeur : _____ / _____
Nom de famille Prénoms

Signature du demandeur: _____ Date : _____ / _____ / _____
AAAA MM JJ

Répondant : *Employé actif certifié en FRX ou en END de l'OCEND de RNCAN, ou superviseur/employeur, qui peut attester et justifier la validité de la demande du candidat. J'atteste que le demandeur a maintenu une activité continue de travail en FRX d'une façon satisfaisante (comme mentionné ci-haut) et n'a pas subi une interruption significative durant sa plus récente période de validité. L'OCEND de RNCAN pourrait me contacter pour vérifier les renseignements liés à la présente demande.*

Nom du répondant : _____ / _____
Nom de famille Prénoms

Signature du répondant : _____ Date : _____ / _____ / _____
AAAA MM JJ

Numéro matricule de l'OCEND de RNCAN du répondant (s'il y a lieu) : _____

Occupation/Titre : _____ Adresse postale : _____

Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Veuillez soumettre le formulaire dûment rempli et les autres éléments nécessaires à :

Organisme de certification national en essais non destructifs de RNCAN
 CanmetMATÉRIAUX, Ressources naturelles Canada
 183, chemin Longwood sud
 Hamilton, Ontario, Canada, L8P 0A5